

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 29 mars 2019

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 29 mars 2019

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 29 mars 2019 à 10h, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 41 rapports. Insertion sociale, soutien à l'action culturelle de proximité, développement de la pratique sportive et préservation des ressources naturelles étaient au cœur des débats.

Le Loiret soutient le sport sur son territoire

Plus de 300 000 € sont attribués par le Département à des comités départementaux et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre par exemple, le comité départemental de cyclisme du Loiret bénéficie d'une subvention de 19 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019. L'ES Ormes Basket bénéficie d'une aide financière de 10 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019.

Près de 760 000 € en faveur de l'action culturelle de proximité

Le Conseil départemental du Loiret consacre une enveloppe totale de près de 760 000 € en faveur de l'action culturelle de proximité. Par exemple, le CADO bénéficie d'une aide financière de plus de 650 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019. Plus de 100 000 € sont accordés à des associations et communes. Ainsi, la commune de Courtemaux se voit attribuer, par exemple, une aide de 1 300 € pour la réalisation d'un spectacle proposé par la Compagnie Passion Cabaret de La-Selle-sur-le-Bied en février dernier.

Le Département accompagne les associations en faveur de l'insertion sociale

Près de 190 000 € sont accordés par la collectivité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, le BGE Loiret bénéficie de 26 500 € pour l'accompagnement de 50 bénéficiaires du RSA sur 9 mois, comprenant la réalisation de 350h d'accompagnement individuel et 240h d'accompagnement collectif, avec un objectif de 15 créations entreprises. Domicile Service bénéficie quant à elle de 15 000 € pour la location de véhicules du 1^{er} avril au 31 décembre 2019, auprès de bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion.

36 000 € pour la préservation des ressources naturelles

Le Département du Loiret subventionne quatre actions portées par des associations environnementales. À titre d'exemple, Loiret Nature Environnement bénéficie de près de 5 000 € pour son action de sensibilisation du public au balbuzard pêcheur à l'étang du Ravoir en 2019. Sologne Nature Environnement bénéficie de 4 000 € pour la réalisation d'inventaires de chiroptères en Sologne en 2019.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 26 avril 2019.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr